Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Mais-que-se-passerait-il-en-cas-d

1er juillet 2005

Mais que se passerait-il en cas d'accident nucléaire ?

Fin 2004, l'association AIRE représentait la FRAPNA Isère à la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice l'Exil (Isère). La séance a été entièrement consacrée au bilan de l'exercice d'accident nucléaire du 26 octobre 2004.

Le choix d'un scénario maîtrisé

Le scénario choisi était celui d'un accident à cinétique lente, qui laisse beaucoup plus de temps pour préparer la protection des populations que le scénario à cinétique rapide, où un important rejet de radioactivité peut intervenir trois heures après le début de la fusion du coeur du réacteur. C'est à 7h40 du matin que le Plan d'urgence interne (PUI) de la centrale a été déclenché en raison d'une fuite sur le circuit primaire provoquant une montée en température du coeur du réacteur. Cette avarie a entraîné la mise en action des systèmes de sauvegarde du circuit primaire : l'injection de sécurité (RIS), qui injecte de l'eau borée, et l'aspersion de l'enceinte (EAS). Mais face à "la perte des deux voies" du système RIS à 9h30, le pronostic de découvrement du coeur était établi à 13h35, avec des rejets de radioactivité dans l'environnement. Le Plan Particulier d'intervention (PPI) a donc été déclenché à 10h35, avec pour objectif la prise des comprimés d'iode et le confinement de la population dans un rayon de deux kilomètres. Par chance, la récupération des deux voies du système RIS à 14h45 permettait de noyer à nouveau le coeur et à 16h30, la fin de l'exercice était annoncée. Cet accident a été classé au niveau 3 (incident grave).

L'information toujours en question

Le vent soufflant du Nord, le Poste de commandement opérationnel (PCO) avait été placé à Reventin-Vaugris (Isère), commune située à quelques kilomètres au nord de la centrale. Le Sous-Préfet de Vienne a souligné les difficultés de l'installation de ce PCO (téléphones, fax, ordinateurs...) dans un délai raisonnable et la nécessité de donner des instructions plus claires pour les monteurs. Cet aspect a été aggravé par le problème d'arrivée des informaticiens de Grenoble (100 km). Mais ce sont les maires des communes environnantes de la centrale qui ont le plus ressenti la difficulté d'obtenir des informations. Les maires ou leurs adjoints ont été prévenus par un système téléphonique

automatique appelant depuis le Poste de commandement fixe de Grenoble. Le Maire de Saint-Alban-du-Rhône (Isère) a déclaré avoir bien été prévenu à 8h15, mais s'être ensuite senti très isolé. En effet, il n'a jamais eu d'information du PCO de Reventin. La Maire de Clonas-sur-Varèze (Isère) a fait part du même souci de manque d'information. Les informations téléphoniques n'étaient pas confirmées par des fax comme prévu et lorsque ceux-ci arrivaient, plusieurs interprétations étaient possibles. Quant à la fin de l'alerte, la Maire de Clonas a dû s'en informer par ses propres moyens, à 18h...

Le Sous-Préfet a reconnu que les deux postes de commandement se sont concurrencés de manière négative. Cela a été confirmé par les Maires de Saint-Alban-du-Rhône et de Clonas-sur-Varèze, qui ont révélé qu'ils n'avaient même pas à leur disposition le numéro de téléphone du PCO censé leur donner les informations. Le Maire de Saint-Pierre-de-Boeuf (Loire) a aussi mis en avant la nécessité d'une meilleure répartition des tâches en prenant comme exemple les services hospitaliers (1), qui sont prévenus par la DDASS : dans le cas présent ceux-ci n'ont été avertis qu'à 15h... Le Maire de Chavanay (Loire) a bien été averti à 8h45 mais n'a reçu par fax que les deux premiers communiqués. Quant au Maire de Saint-Maurice-l'Exil, il n'a été averti que par un seul message sur le répondeur de la mairie et c'est donc la Secrétaire de mairie qui l'a prévenu de l'accident nucléaire en cours lorsqu'elle a relevé les messages.

Toutes ces réactions concernent des communes situées dans un rayon de deux kilomètres. Le jour du véritable accident, le nuage radioactif ne tiendra pas compte des divisions en cercles concentriques de deux, cinq et dix kilomètres, mais atteindra Vienne (20 km), Lyon (50 km) ou Valence (50 km) en fonction de la rapidité et de la direction des vents dominants (Nord/Sud).

C'est certainement le Maire de Saint-Maurice-l'Exil qui résume le mieux ce que je ressens au fil des exercices d'accidents nucléaires : "On a l'impression que l'on ne met pas à profit les expériences des crises précédentes ".

Une protection déficiente des populations

Cette inertie entre les discours et les actes ne concerne pas seulement l'information. Ainsi le Principal du collège de Saint-Maurice-l'Exil avait précisé lors d'une CLI en 2002 qu'il ne disposait pas de salle aménagée pour confiner l'ensemble des élèves de son établissement. Cette question, qui relève du financement du Conseil Général de l'Isère, est toujours à l'étude fin 2004 ! De même, la déficience de la distribution des comprimés d'iode est régulièrement à l'ordre du jour de la CLI. Aujourd'hui, le taux de couverture est d'environ 50 % dans le périmètre concerné. Il y a peu de stocks locaux et pour compléter la distribution ; il faudrait faire appel, le jour de l'accident, aux 50 000 comprimés complémentaires stockés au CHU de Grenoble. Même si ces stocks pouvaient être transférés dans un délai raisonnable, la question des moyens de la distribution à la population reste posée. Le Sous-Préfet a précisé que la réflexion au niveau national montrait que la distribution complémentaire n'était pas praticable et qu'il valait mieux obtenir un taux de couverture élevé avant l'accident. L'association AIRE a demandé qui déciderait de l'évacuation des populations et si les calculs de doses qui prennent en compte la contamination de l'eau, de l'air, de la terre par l'ensemble des radioéléments rejetés (césium, ruthénium, strontium...) étaient publics. Le représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire a précisé que, pendant la simulation d'accident, les discussions ont parfois été vives sur les calculs de doses entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et EDF pour la prise d'iode par les nourrissons. Les propos du nouveau Sous-Préfet de Vienne ont confirmé ceux de son prédécesseur, en rappelant que la décision d'évacuation des populations ne serait pas prise sur un critère technique (calcul de doses). Nous pouvons donc en conclure qu'il s'agira d'une décision politique : c'est le risque de panique ou de révolte de la population qui précipitera l'évacuation des territoires bouclés par l'armée.

Mais il en est de même pour l'avenir du nucléaire, qui repose plus sur des considérations politiques

que techniques. C'est la prise de conscience du danger nucléaire et la montée en puissance de la contestation antinucléaire qui peuvent empêcher le prolongement de la durée des centrales de 30 à 40 ans et le lancement du réacteur EPR.

Hervé Prat

Contact

Association pour l'Information Rhodanienne sur l'Energie (AIRE)

Foyer Henri Barbusse

38150 Roussillon

(1) Dans un périmètre de 2 km, on compte 2 000 scolaires et 140 personnes médicalisées et dans un périmètre de 10 km, ces nombres s'élèvent à 13 700 scolaires et 1 600 personnes médicalisées (chiffres donnés à la CLI en 2002).